



Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 7824 du 28 mars 2023 de Madame la Députée Josée Lorsché et de Monsieur le Député Marc Hansen.

1. Une analyse des potentiels d'amélioration a-t-elle été réalisée pour le secteur de la santé et des soins en tenant notamment compte de l'économie d'énergies, des flux de matériaux, des alternatives écoresponsables et autres ? Dans l'affirmative, quelles en sont les conclusions ?

Un premier rapport analysant l'empreinte climatique du secteur de la santé, établi par « Health Care Without Harm » (HCWH), en collaboration avec la firme de consulting ARUP, a été publié en septembre 2019.

Ce rapport se veut le premier d'une série de rapports sur la recherche et les politiques que HCWH et ses partenaires ont pour ambition de réaliser au cours des trois prochaines années. Le rapport ambitionne de définir l'empreinte climatique des systèmes de santé et exposera les grandes lignes d'un ensemble d'actions que le secteur pourra mettre en place pour être conforme aux objectifs de l'Accord de Paris tout en atteignant ses buts en matière de santé.

2. Quels sont les objectifs de réduction des émissions de CO2 du secteur de santé et des soins et quel est le niveau de réduction déjà atteint ?

Le « plan national intégré en matière d'énergie et de climat du Luxembourg pour la période 2021-2030 (PNEC) » et la loi relative au climat fixent comme objectif intermédiaire en 2030 une réduction de 55 % par rapport aux niveaux de 2005 des émissions attribuées au Luxembourg au titre du règlement (UE) 2018/84220.¹

Dans le rapport susmentionné, les résultats sur l'empreinte climatique du secteur de la santé sont publiés au niveau mondial, européen et luxembourgeois.

Pour le Luxembourg en particulier, ce rapport relate une empreinte climatique du secteur de la santé à 3,7% de l'empreinte nationale (données 2014), ce qui est en-dessous du 4,7% pour l'union européenne et du 4,4% au niveau mondial.

3. Quels sont les autres projets « green health » actuellement en cours dans le secteur de santé et des soins au Luxembourg ?

Le Ministère de la Santé soutient d'une part les maîtres d'ouvrages de projets de construction hospitalière à réaliser un audit et une certification de construction durable à établir par la société allemande Deutsche Gesellschaft für Nachhaltiges Bauen (DGNB), visant notamment à mettre en place des infrastructures, installations techniques et un fonctionnement organisationnel futur selon des critères contribuant à l'optimisation énergétique des bâtiments réalisés.

Par ailleurs, les centres hospitaliers du Grand-Duché (CHdN, CHEM, CHL et les HRS), ainsi que les services de soins à domicile du territoire sont certifiés par l'écolabel « SDK fir Betriber », dont l'action en terme de gestion des déchets s'inscrit dans une démarche durable et soucieuse de la protection de l'environnement.

¹ Ministère de l'environnement, du climat et du développement durable, « Stratégie nationale à long terme en matière d'action climat « Vers la neutralité climatique en 2050 » », p12, Octobre 2021



Dans le cadre de leur exploitation courante, les établissements hospitaliers visent à assurer leur approvisionnement en énergies auprès des fournisseurs respectifs par le biais d'énergies renouvelables (ex. Gréngé Stroum).

La mise en œuvre de techniques de double réseau d'eaux usées, permettant un traitement ciblé des eaux avec des concentrations élevées de résidus pharmaceutiques, ainsi que l'épuration y relative est également prévue pour les nouvelles constructions hospitalières.

Des installations de récupération d'énergie ou de valorisation d'énergies renouvelables telle que la photovoltaïque sont réalisées par les établissements en fonction des possibilités techniques des sites et bâtiments exploités.

4. De quelle manière le Ministère de la Santé promeut et soutient-il les initiatives promouvant la « green health » ? Quelles sont les aides financières actuellement accessibles au secteur de la santé afin de soutenir la transition vers un mode de fonctionnement plus durable et écoresponsable ?

Dans le cadre de la planification et de la réalisation de projets de construction de nouvelles infrastructures et en fonction des mesures retenues, le subventionnement est soutenu dans le cadre de la mise en œuvre des projets respectifs.

D'autre part, grâce aux lignes directrices fonctionnelles élaborées avec les acteurs du terrain, les experts du Ministère et de la Direction de la Santé, et validées par la commission permanente pour le secteur hospitalier afin d'encadrer et d'harmoniser la planification des projets de construction / modernisation / extension des établissements hospitaliers élaborées par les maîtres d'ouvrage, différents aspects médicaux-fonctionnels y sont repris, permettant d'améliorer les performances environnementales des établissements hospitaliers.

Le financement des projets susmentionnés s'inscrit dans le cadre de l'approche hôpitaux verts et de l'engagement durable (« Sustainable Bonds »). Le « Sustainable bonds » suit les « Green Bond Principles (GBP) », les « Social Bond Principles (SBP) » et les « Sustainability Bond Guidelines (SBG) » ainsi que les « EU Green Bond Standards (EU-GBS) ».

Ainsi un certain nombre de projets subventionnés à raison de 80 % par le fonds pour le financement des infrastructures hospitalières fait partie du périmètre de l'obligation souveraine durable de 1,5 milliard d'euros émis par l'Etat luxembourgeois en septembre 2020.

Il s'agit notamment de la construction du Nouveau Bâtiment Centre du CHL, de la construction du Südspidol en remplacement des trois sites actuels du CHEM, ainsi que de la construction du nouveau bâtiment des Hôpitaux Robert Schuman sur le site de la ZithaKlinik (E-Bau).



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

D'une durée de 12 ans, cet emprunt a été coté à la Bourse de Luxembourg et constitue la première émission d'un Etat européen exclusivement dédiée aux instruments financiers verts, sociaux ou durables. Le Luxembourg contribue ainsi à accélérer le développement de ce nouveau segment et de consolider davantage la position de sa place financière, une référence internationale dans le soutien à la transition vers un avenir plus durable.

Luxembourg, le 2 mai 2023

La Ministre de la Santé
(s.) Paulette Lenert